



ASSEMBLÉES RÉGIONALES DES MEMBRES DE L'UNSP



LIÈGE



BRUXELLES



MONS

On a des choses à se dire...

Participez à l'enquête de l'UNSP : P. 6

SOMMAIRE



PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE UNSP

6

7

DOUANES ALERTE DE NIVEAU 4



DOSSIER HORAIRE VARIABLE

8

INFOS BUREAUX

4 Bonjour. Vous êtes le... dans la file d'attente

REVUE DE PRESSE

5 La presse décortiquée pour vous

INTERPELLATIONS DE L'AUTORITÉ

6 Service actif, paiement des récompenses aux D&A, AgPR...

SPF FINANCES

10 Encore une réforme à la Doc'Pat'
Mesure de la charge de travail,
Basculement à la Douane

FONCTION PUBLIQUE

11 Pas de cadeau sous le sapin pour les fonctionnaires

ACTUALITÉS PARLEMENTAIRES

12 Quand la Belgique joue à un sale jeu

EUROPE

13 Un an depuis le scandale Luxleaks

BASCULEMENT

14 Basculement 3 à l'AGFisc

ZAPPING

15 Pension, indemnité vélo...

RAALDITOUT

16 Paris. 13 novembre 2015.



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

@ : info@unsp-finances.be

☎ : 0032 – (0)2 - 218.16.59

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Compte bancaire Cotisations :

BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X
ne paraît pas en juillet et en août

Editeur responsable

Aubry Mairiaux

Rédacteur en chef

Eric Brisbois

Collaborateurs

Marc Dessart – Philippe Dumont

Françoise Job – Nathalie Lekeux

Jean-Sébastien Noville – Myriam Tomiello

Cathy Verschraegen – Emmanuel Zamariola

Crédits photographiques

www.epictura.fr

L'édito



Les dernières années n'ont pas été roses pour nous, fonctionnaires et agents du SPF Finances.

Les attaques et autres dénigrements du monde politique se sont multipliés. Que dire des mesures d'austérité et d'économies aveugles, sinon que leur résultat est aujourd'hui bel et bien visible et très loin d'engendrer progrès et prospérité ?

Le service de proximité est en voie de disparition, les effectifs sont insuffisants, les conditions de travail se dégradent. Notre travail, nos fonctions sont mis à mal ! Non, l'explosion des cas de burn-out n'est pas un hasard. C'est le fruit de cette détérioration.

Le gouvernement s'est attaqué à nos pensions, mais ce n'est pas fini : comme vous le lirez en page 11, il vise maintenant notre statut. Les mutations sont remises en question... risquant de condamner de nombreux agents à perpétuité à Bruxelles. De plus, la mutation d'office telle qu'envisagée menacera chaque agent et remettra en question l'indépendance des fonctionnaires !

Ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Face à l'adversité, une fois de plus, nous devons retrousser nos manches. La solidarité reste primordiale.

Notre syndicat – un syndicat de métier, de conviction et d'action, proche et à l'écoute des agents – a son rôle à jouer.

Dans ce contexte, il est plus important que jamais que nous nous parlions. C'est pourquoi il nous a semblé primordial d'organiser rapidement des assemblées régionales et d'ouvrir ces dernières à l'ensemble de nos membres.

CES ASSEMBLÉES SE DÉROULERONT LE JEUDI 14 JANVIER À LIÈGE, LE VENDREDI 15 JANVIER À BRUXELLES ET LE JEUDI 28 JANVIER À MONS.

Nous vous y exposerons différents dossiers d'actualité, et une large partie de ces réunions sera consacrée à l'organisation de groupes de travail, par administration. Vous aurez l'occasion d'y exposer vos problèmes, vos remarques par rapport à la situation de votre service, de votre administration. Car, plus que jamais, nous devons être proches des réalités de terrain pour faire en sorte d'améliorer vos conditions de travail. Ne manquez pas cette occasion de vous exprimer.

Pour vous inscrire, rien de plus simple : remplissez le formulaire disponible dans cet U.F. Infos et sur notre site internet, et envoyez-le-nous par courriel, fax ou courrier postal.

N'oubliez pas de vous inscrire aux assemblées régionales des membres de l'UNSP !

Attention : les salles ayant une capacité limitée, seuls les premiers inscrits pourront assister aux assemblées.

Nous espérons plus que jamais vous y rencontrer très nombreux. Une attestation de présence sera remise

aux participants.

Ce sera également l'occasion de vous présenter nos vœux. En attendant, n'oublions pas que chaque jour est unique, chaque année est une promesse de joies et de découvertes. Que 2016 soit pour vous une année d'exception et que de nombreuses petites joies viennent embellir votre quotidien.

Toute l'équipe de l'UNSP vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2016 et une très bonne santé.

Aubry Mairiaux, président fédéral

Pour toute question relative à ces assemblées générales, n'hésitez pas à contacter votre responsable DIRDEL :

Brabant wallon et Bruxelles : Ludovic Luciani : luciani@voo.be

Hainaut : Gérard Hastrate : gerard.hastrate@gmail.com

Namur : Jean-Michel Angelozzi : jeanmichelangelozzi@yahoo.fr

Liège-Luxembourg : Philippe Sougnez : phil.sougnez@gmail.com

Délégué germanophone : Marcel Michels : marcel.michels@unsp-finances.be

Bonjour. Vous êtes le... dans la file d'attente.

Cette voix enregistrée, vous êtes des dizaines à l'avoir entendue ces derniers mois après avoir formé le 63636, le numéro du ServiceDesk. Vous êtes également des dizaines à avoir raccroché au bout de 5, 10, 20 minutes ou plus. Sans avoir eu personne au bout du fil pour vous aider. Et en étant resté, seul et agacé, avec votre problème informatique. Votre « beug », comme dit ma collègue Germaine, qui n'aime pas beaucoup les ordinateurs. Et qui les aime encore moins quand ils ne fonctionnent pas comme ils devraient et qu'il n'y a personne pour l'aider.

Parce que ma collègue Germaine, tout ce qu'elle veut, c'est pouvoir faire son travail correctement. Déjà qu'elle en a beaucoup, du travail, avec tous ces départs à la pension que les grands pontes de Bruxelles n'ont pas estimé utile de remplacer. Si en plus on ne met à sa disposition que des outils qui tombent tout le temps en panne...

Alors Germaine, comme vous, elle envoie en pensée – et parfois même en paroles – le ServiceDesk aux 600.000 diables ! Parce qu'ils ne répondent jamais et qu'à cause de ça, elle ne sait pas faire son travail correctement.

Et franchement, on ne peut pas lui donner tort, à notre brave Germaine, d'enrager comme ça devant un helpdesk qui est trop souvent aux abonnés absents.

Ce qu'elle ignore, Germaine, c'est que les agents du ServiceDesk, ce sont aussi des collègues. Qui, comme elle, aimeraient pouvoir faire correctement leur travail et résoudre les problèmes informatiques pour lesquels on les appelle. Qui, comme elle, manquent pour cela de matériel. Qui, comme elle, ont vu de nombreux collègues partir à la pension ou vers des cieux plus cléments (non, non, rassurez-vous, ils ne sont pas 6 pieds sous terre, c'est juste que certains ont trouvé un employeur un peu moins incompetent) sans être remplacés...

Trop souvent, la communication étant ce qu'elle est aux Finances, Germaine ne sait pas que les voix du ServiceDesk sont aussi des agents des Finances, victimes, comme elle et ses collègues, des décisions désinvoltes, sinon farfelues, du « haut » management.

Parce que quand on passe de l'autre côté du miroir, là où le téléphone sonne quand Germaine a un problème avec son satané PC portable (laptops, ils disent, eux, pour faire branché), on voit des hommes et des femmes qui passent leur journée au téléphone, à essayer d'aider du mieux qu'ils le peuvent leurs collègues en détresse, à être trop souvent pris à partie, comme s'ils étaient responsables de la piètre qualité du matériel et des programmes que l'Administration met à leur disposition.

Ces collègues-là aussi ont envie de faire correctement leur travail. Mais malgré toute leur bonne volonté (et je sais de quoi je parle !), ce n'est pas toujours possible. Parce que comme partout ailleurs, il y a un gros problème d'effectifs au ServiceDesk. Des départs non remplacés, des engagements « gelés », des restrictions budgétaires... Avec une cerise sur le gâteau pour le ServiceDesk : cette fameuse in-for-ma-ti-sa-tion ! Celle dont le Département se vante à grands cris et qui est censée pallier les diminutions constantes des effectifs dans les bureaux. Mais qui, pour les agents du ServiceDesk, signifie aussi plus de problèmes possibles, donc plus d'appels et plus de travail. Alors que les restrictions en personnel les frappent comme elles frappent les autres services ! Cherchez l'erreur...

Heureusement, la situation au ServiceDesk semble promise à de meilleurs jours. Depuis peu, de nouveaux collaborateurs sont entrés en service et les choses s'améliorent peu à peu. Mais il va falloir du temps pour les former, ces nouveaux agents. Et leur arrivée n'est pas une manne céleste, juste du bouchage de trous, comme partout ailleurs. Alors, même s'ils sont pleins de bonne volonté, ils ne vont pas pouvoir faire de miracles. Il y aura encore des temps d'attente. Moins longs, espérons-le, mais quand même agaçants pour Germaine et ses collègues.

On pourrait rêver d'un management qui, au ServiceDesk comme ailleurs, anticiperait les problèmes, assurerait des engagements suffisants pour faire face aux difficultés des utilisateurs, veillerait à ce qu'un transfert continu des compétences soit possible, mais bon, on pourrait rêver de beaucoup de choses à ce rythme-là...

La prochaine fois que vous ferez le 63636 et que vous entendrez la voix bien connue vous dire que vous êtes le... dans la file d'attente, ne tirez pas sur le pianiste quand vous l'aurez en ligne. On lui a attaché la main droite dans le dos, il fait de son mieux pour jouer la partition avec la gauche.





Revue de Presse

La santé au travail régresse

Le Soir, 18/11/2015

Les travailleurs se sentent moins capables de travailler jusqu'à 67 ans qu'il y a deux ans (40 %, soit une hausse de 10 %). L'Inami constate une hausse persistante des cas d'absence de longue durée. Le nombre des personnes qui estiment que leurs conditions de travail physiques sont inacceptables pour pouvoir travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite a également augmenté, passant de 28 à 38 % des sondés. 46 % des travailleurs se disent touchés par une affection – constatée par un médecin – au dos, aux épaules ou aux jambes.

Plus de la moitié estime que la charge psychologique au travail ne leur permettra pas de travailler jusqu'à l'âge légal de la pension.

Si le gouvernement entend maintenir l'âge légal de la pension à 67 ans, il faudra également prévoir un budget renforcé pour les soins de santé, comme on peut déjà le constater aujourd'hui.



L'Europe doit s'assurer que les impôts sont payés là où le profit est réalisé

L'Écho, 4/11/2015

Un collectif de signataires, dont Elio Di Rupo, a publié une tribune qui accuse l'Europe de ne rien avoir entrepris pour endiguer l'évasion fiscale des multinationales en Europe depuis l'affaire *Luxleaks*.

Il s'agit en effet d'un travail capital (*sic*), et si la Belgique commençait déjà par mettre les moyens en place pour taxer les revenus qui doivent l'être dans son propre pays, ce serait en soi une grande avancée. Mais pas plus l'ancien Premier que l'actuel ne semblent y accorder une quelconque importance.



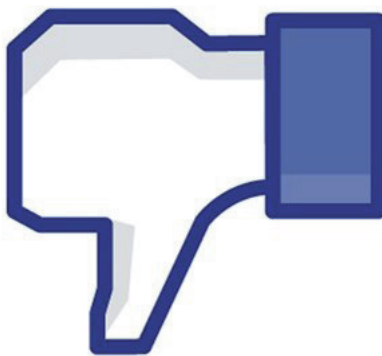
Notre SPF devient social

Fininfo n° 4 2015, édition d'automne

Nous sommes presque tombés de notre chaise à la lecture du titre d'un des articles de l'édition d'automne 2015. Notre SPF, social ? Aurait-on rétabli le budget bien-être sans en informer les organisations syndicales ? Ou bien le SPF Finances aurait-il décidé d'accorder un peu d'importance à la santé, tant morale que physique, de ses agents ?

Il n'en est évidemment rien. Bien malheureusement, il ne s'agit dans l'article que de promouvoir la gestion des médias sociaux de notre département.

On y a cru un instant...



En Belgique, l'éthique politique attend encore. Et toujours...

Le Vif, 20/11/2015

Voilà 15 ans que les citoyens attendent une Commission de déontologie, poussée à l'origine par les écologistes. Composée de magistrats ou de professeurs d'université, d'anciens mandataires et d'anciens députés ou sénateurs, elle doit émettre des avis, sans pouvoir sanctionner d'éventuels manquements, sur tout ce qui relève de l'éthique politique de tout mandataire fédéral, du ministre au haut fonctionnaire : les cumuls privés ou pas, les conflits d'intérêts, les rémunérations, les incompatibilités, les nominations, etc.

La formation de cette commission est en effet bloquée, car sa composition doit satisfaire chaque formation politique. On attend toujours la fumée blanche...



Aux Finances, le contrôle interne a bel et bien été mis en place. Même si l'Autorité répète à qui veut l'entendre qu'il ne s'agira pas de faire la chasse aux agents, il semble que ce fut moins difficile à mettre en place pour plus de 20.000 agents que pour les quelques dizaines (centaines ?) de hauts responsables fédéraux de notre pays.

Crescendo enfin en allemand

Fininfo light, novembre 2015

Les agents germanophones de notre département ne seront plus obligés de consigner leurs entretiens sur papier, et ces derniers ne devront plus être archivés par l'équipe de Digiteam.

Ils pourront donc réaliser leur premier entretien via Crescendo cette année.

ENFIN ! Il était temps !



À votre service : donnez votre avis sur la communication de l'UNSP...



À l'UNSP – Secteur Finances, la qualité de nos services est la priorité n° 1.

Cette qualité traduit l'engagement de toute notre équipe, de tous nos délégués, pour vous accompagner jour après jour au cours de votre carrière au sein du SPF Finances.

Vous êtes nombreux à nous faire part de votre satisfaction à l'égard de notre travail. Dans ce cadre, nous souhaitons lancer une véritable enquête de satisfaction afin de continuer à améliorer chaque jour la qualité de nos prestations.

Ce mois, nous aborderons notre communication. Qu'en pensez-vous ? En particulier de l'U.F. Infos, de notre site internet, de notre page Facebook ?



Nous vous remercions chaleureusement d'y participer. Elle est accessible en vous rendant sur notre site internet et ne vous prendra que quelques minutes. Vous vous dites : *encore une enquête...* OUI, mais à l'UNSP, elle sera suivie d'effets. Nous nous y engageons.

Attention, pour que vos réponses soient prises en compte, il convient de répondre **COMM** à la première question.

Concernant nos autres services, une autre enquête de satisfaction suivra en 2016...

Merci d'avance pour vos réponses qui nous permettront de mieux vous servir.

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DE L'UNSP ! VOUS VOUS DITES : ENCORE UNE ENQUÊTE... OUI, MAIS À L'UNSP, ELLE SERA SUIVIE D'EFFETS. NOUS NOUS Y ENGAGEONS. ELLE EST ACCESSIBLE VIA NOTRE SITE INTERNET. LE MOT DE PASSE À INTRODUIRE À LA QUESTION 1 EST : COMM

Pour parler à un correspondant, tapez 3... NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

Service actif à la Douane

À plusieurs reprises, l'administrateur général de la Douane, mais aussi le président du Comité de direction nous ont affirmé qu'un dossier concernant l'extension de la notion des services actifs avait été établi par le SPF Finances et était à la signature du ministre. Or aucun arrêté royal n'a vu le jour. Pendant ce temps, les négociations sur la réforme des pensions continuent, au risque pour les agents de terrain et des shifts des douanes et accises, de se voir privés de tantièmes malgré le métier pénible qu'ils exercent. Nous avons questionné le ministre à ce propos. Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Paiement des récompenses – Douanes & Accises

Depuis novembre 2014, l'UNSP interpelle régulièrement le service d'encadrement P&O concernant le non-paiement des récompenses à octroyer à certains fonctionnaires ou agents dans le cadre de missions spécifiques de lutte contre la fraude. Le 27 octobre, le directeur P&O nous a indiqué que la décision du paiement est entre les mains du ministre.

Nous avons, dès lors, interpellé le ministre afin qu'il donne l'impulsion nécessaire au SPF Finances afin que les agents concernés puissent être régularisés dans les meilleurs délais. Nous sommes toujours en attente de sa réponse.

AgP&R : stratégie, vision d'avenir, formation, basculement...

Nous avons interpellé l'administrateur général de la Perception et du recouvrement afin d'obtenir des informations à propos :

- du programme de formation prévu au sein de l'AgP&R (notamment dans le cadre du basculement),
- du basculement (vue globale de cette administration, structure, changement des processus de travail, résolution de problèmes informatiques...).

Nous attendons impatiemment sa réponse.

Réponses en attente

Ministre chargé de la Fonction publique : toujours pas de réponse à notre courrier concernant **le basculement 2 : mesures correctrices pour les conseillers A32 rémunérés comme tels depuis le 1^{er} septembre 2013 (incohérence relative au montant de la 1^{re} bonification) (2 mois).**



NOTRE ACTIVITÉ QUOTIDIENNE



Ce mois, en cette période trouble où le terrorisme menace notre pays, notre attention s'est tout particulièrement portée sur la situation des douaniers.

ALERTE DE NIVEAU 4 à la Douane... depuis des années !

Ou quand le management pense être à la tête d'un destroyer, alors qu'en réalité, nos agents de terrain disposent à peine d'un frêle esquif, au mieux un rafiot...

La douane a également un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Nous allons armer les douaniers plus lourdement. Voici les déclarations du ministre suite au relèvement de la menace terroriste.

Bien loin de sa déclaration de politique générale où il réduisait le rôle des douaniers à celui de *facilitateurs de commerce* !

Car il faut bien l'avouer, depuis des années, l'administrateur général de la Douane n'a plus qu'un objectif : faciliter le commerce, c'est-à-dire principalement favoriser envers et contre tout la position commerciale du port d'Anvers, au mépris des contrôles pourtant indispensables pour protéger la population de nombreux dangers (trafic de drogue, terrorisme, contrefaçons...).

Et, malgré le premier relèvement du niveau d'alerte en janvier 2015 et les demandes successives de l'UNSP de prendre toutes les mesures en vue d'augmenter les contrôles, la sécurité et la formation des agents, la situation de l'administration des Douanes et Accises ne s'est guère améliorée. À cela s'ajoutent le basculement et la réorganisation des services.

Gouverner, c'est prévoir ! Si l'Administration a voulu se doter de managers, c'est, nous le supposons, dans le but d'amener les différents services et agents à atteindre des niveaux de performances et d'organisation supérieurs à ceux du passé. Objectif loin d'être atteint !

Pire, l'Administration fait encore et toujours des économies aveugles, mettant ainsi en péril la sécurité du personnel : sprays antiagressions inopérants, diminution de la quantité de poudre dans les balles, manque de formations en matière sécuritaire...

En juin 2015, nous avons signalé par courrier à l'Autorité qu'il fallait porter une attention particulière à la formation des agents (notamment dans le cadre du basculement) et que, suite à diverses mesures de réductions budgétaires, une série de formations n'étaient plus dispensées.

Un agent moins bien formé et mal équipé est un agent moins performant et surtout, c'est un agent plus exposé aux risques.

Certes, les douaniers, tout comme les autres agents du SPF Finances, mettront toujours un point d'honneur à remplir des missions d'intérêt public et sont même depuis de nombreuses années demandeurs d'un renforcement des contrôles sur la route. Ces missions doivent faire partie intégrante du *core business* de l'administration des Douanes et Accises !

Participer à de telles missions : OK, mais il convient alors de former et d'équiper de manière plus adéquate les agents de terrain. Cet équipement garantira le minimum de sécurité qu'un agent est en droit de recevoir pour effectuer

ses tâches. Parallèlement, la reprise dans les meilleurs délais de l'organisation de toutes les formations qui font défaut aux agents sur le terrain renforcera leurs compétences et leur professionnalisme. Nous avons donc immédiatement interpellé le ministre (notre courrier est disponible sur notre site internet).

Mais, bien sûr, comme de coutume, le ministre est plus rapide pour parler à la presse que pour nous répondre et surtout pour prendre en considération les demandes urgentes et légitimes des agents du SPF Finances, SON personnel.

Nous avons toutefois reçu quelques informations, l'administrateur général de la Douane étant présent lors du dernier CIC. Première constatation : cet administrateur semble totalement coupé des réalités de terrain de son administration et ignore les manquements dont souffre celle-ci, notamment en matière sécuritaire (armement...) : il pense diriger un destroyer alors que la Douane ressemble plus à un radeau de fortune au bord du naufrage !

Toutefois, il semble que l'Autorité ait entendu partiellement nos remarques :

- Afin de couvrir les dépenses liées aux missions de sécurité et de renforcer les contrôles aux frontières, l'AGDA y consacra un budget de près de 400 millions d'euros.
- Le recrutement spécifique de 150 douaniers supplémentaires attend le feu vert du conseil des ministres.
- Les équipements, tant au niveau des uniformes (masse d'habillement) que des armes, munitions et appareils ASTRID, devraient être livrés d'ici peu.
- Quant aux formations que nous avons réclamées, certaines sont en cours. Notons que, bien que l'administrateur général ait déclaré que sa priorité est la formation des agents de terrain (notamment en matière de tir, self défense, menottage...), les seuls cours organisés actuellement sont des formations générales...

Rappelons que pour l'UNSP, la priorité restera le bien-être des agents, leur sécurité et l'offre d'un service de qualité aux citoyens, plutôt que le maintien de la situation concurrentielle du port d'Anvers. La sécurité des citoyens et des agents primera toujours les intérêts commerciaux.

L'UNSP revendique également une prime de risque pour de nombreux douaniers.



Encore et toujours la nécessité de rappeler quelques principes de base de l'horaire variable



Deux ans après le lancement de la réforme de l'horaire variable et au vu des problèmes encore rencontrés actuellement, il nous semble important de rappeler les principes de base de l'horaire variable au SPF Finances.

Pour plus de détails, consultez la brochure *Horaire variable* éditée par l'UNSP – Secteur Finances et disponible sur notre site internet sous l'onglet *Publications*.

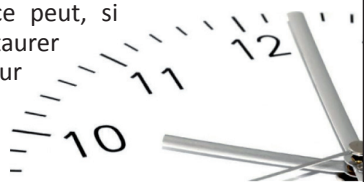
Changement de régime : il est autorisé de changer de régime le premier de chaque mois. Un agent ne pourra passer au régime 2 que si son solde d'heures prestées n'est pas négatif. Tout solde positif sera perdu.



Prestation maximale : l'agent peut travailler au maximum :

- 11 h par jour (5 h 30 pour un demi-jour de travail)
- 50 h par semaine

Heures d'ouverture du bureau : quel que soit le régime choisi par les agents d'un service, la prestation de service doit être garantie pendant les heures normales d'ouverture. Le chef de service peut, si nécessaire, instaurer un tour de rôle pour garantir celle-ci.



Aucune influence sur l'évaluation : le choix du régime ne peut avoir aucune influence sur l'évaluation de l'agent.

BONUS

3 h 48 de bonus le premier jour de travail de l'année civile : le premier jour de travail de l'année civile, les membres du personnel soumis à l'horaire variable (systèmes 1 et 2) qui travaillent normalement le matin bénéficient de 3 h 48 de bonus l'après-midi. Ce bonus ne peut être reporté (sauf pour les agents qui doivent travailler toute la journée). Le bonus n'est pas d'application pour les membres du personnel qui ne sont pas soumis à l'horaire variable (par exemple ceux qui travaillent en shifts).

Jour de compensation pour horaire variable : suite à la perte de différents avantages, un jour de compensation a été accordé annuellement aux agents concernés par la réforme de l'horaire variable. Attention : ce jour n'est pas reportable et doit être pris dans l'année. Nous vous conseillons de le prendre en priorité.



DANS LE RÉGIME 2, PERSONNE NE PEUT OBLIGER UN AGENT À POINTER !

PHILOSOPHIE DU RÉGIME 2 : PAS DE CONTRÔLE DU TEMPS DE TRAVAIL, MAIS BIEN CONTRÔLE DES OBJECTIFS FIXÉS.

UN RESPONSABLE NE PEUT FIXER D'AUTORITÉ UNE LIMITE MAXIMALE DE NOMBRE DE JOURS D'AV À ATTRIBUER AUX AGENTS.

DANS LE RÉGIME 2, IL EST POSSIBLE DE TRAVAILLER QUELQUES HEURES AU BUREAU ET DE TERMINER SON TRAVAIL DANS LE TRAIN OU À DOMICILE.

UN CHEF NE PEUT INTERDIRE À SES AGENTS D'INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AV.

ON NE PEUT LIER LE CHOIX DU RÉGIME AVEC L'ÉVALUATION

LE RÉGIME 1

Principes :

- Accessible aux agents de niveaux D, C et B et de classes A1 et A2.
- Enregistrement du temps de travail.
- L'agent doit répartir son temps de travail entre 7 h et 19 h, mais sa présence est obligatoire durant les plages fixes, à savoir de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 15 h 30.
- La pause de midi doit être prise entre 11 h 45 et 14 h. Elle doit être au minimum de 30 minutes.
- La journée de télétravail ou de travail en bureau satellite est considérée comme une journée de 7 h 36 (3 h 48 pour une demi-journée). Les heures supplémentaires ne peuvent être comptabilisées. C'est également le cas pour les journées de formation.
- Lorsque vous travaillez avant ou après la journée de travail, ces heures peuvent être comptabilisées (après approbation du chef fonctionnel). Dans ce cas, le forfait de 7 h 36 qui est en principe appliqué pour une journée de travail en bureau satellite ou de télétravail n'est pas appliqué.
- Prestation moyenne : 38 h par semaine sur une période de référence de 4 mois (pour un temps plein). Cette moyenne est adaptée proportionnellement pour les agents à temps partiel.
- Aux 30 avril, 31 août et 31 décembre, l'agent ne peut dépasser 12 heures de solde positif ou négatif.
- Au cours de chaque période de référence de 4 mois, un agent peut prendre un maximum de 6 jours de récupération pour un agent à temps plein (à proratiser en cas de temps partiel). Attention : c'est le régime de travail en vigueur le premier jour du mois en cours qui détermine le nombre de jours de congé de récupération accordés.

UN AGENT EST LIBRE DE CHOISIR LE RÉGIME 1 OU RÉGIME 2

LE RÉGIME 2

Principes :

- Accessible à TOUS, à l'exception des agents auxquels un horaire particulier s'applique en raison de leur fonction (shift, personnel auxiliaire, services continus, services de sécurité, travail de nuit et de week-end...).
- On ne peut pas refuser ce régime à un agent (sauf si son solde d'heures est négatif).
- Pas d'enregistrement du temps de travail. Personne ne peut vous obliger à pointer !
- Prestations à fixer librement entre 7 et 19 h. Un agent peut travailler quelques heures au bureau et compléter sa journée en travaillant, par exemple, dans le train ou à son domicile.
- L'agent doit cependant effectuer des prestations de 38 heures par semaine en moyenne, mais le temps de travail ne sera pas contrôlé. Par contre, le chef fonctionnel vérifiera si le travail de l'agent est terminé, donc si les objectifs fixés dans le cadre de l'évaluation sont atteints (c'est pourquoi nous vous conseillons d'être très attentifs lors de la fixation de ces objectifs).
- Il n'y a pas de récupération, mais il est possible de s'absenter (AV = absences horaire variable) avec l'accord du chef de service.
- Cet accord sera conditionné au respect des objectifs de l'agent dans le cadre de l'évaluation et n'est pas lié au temps de travail presté, contrairement au congé de récupération dans le régime 1.
- Un AV d'un demi-jour doit être demandé pour toute arrivée après 11 h 45 et tout départ avant 14 h.
- Les retards de transport en commun ne sont pas pris en compte dans ce régime.

Conclusion

La réforme de l'horaire variable fut une véritable révolution au sein du SPF Finances. Il est normal que cette réforme ait connu des maladies de jeunesse.

Mais, après 2 ans, tous les problèmes, les incompréhensions, les mauvaises applications auraient dû être résolus. Nous en sommes loin. Chaque fois qu'un adhérent nous a interpellés en la matière, nous sommes intervenus.

D'ailleurs, une fois n'est pas coutume, P&O porte ce dossier et tente d'intervenir là où le bât blesse, là où peu d'agents optent pour le régime 2, là où des AV sont refusés...

Malheureusement, ils ne peuvent agir lorsqu'il n'y a aucune trace écrite (lorsque, par exemple, les agents ne demandent pas d'AV, car leur chef le leur interdit).

Si vous êtes dans le cas, vous n'avez d'autre choix que d'introduire vos demandes dans le système. Votre chef pourra les refuser, mais il devra se justifier.

Bien sûr, cette justification peut être légitime, mais si ce n'est pas le cas, une intervention sera alors possible...

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC L'APPLICATION DE L'HORAIRE VARIABLE, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE DÉLÉGUÉ.

SPF FINANCES

Encore une réforme à la Doc' Pat'



L'Autorité nous a soumis dernièrement un projet de réforme concernant les rétributions faites aux receveurs de l'Enregistrement lors de la délivrance d'informations, d'attestations, de copies et d'extraits. Il s'agit principalement des rétributions reçues lors des recherches faites pour le compte des notaires. La réforme vise à verser ces sommes au Trésor plutôt qu'aux agents effectuant ce travail.

Si nous pouvons accepter que le système nécessitait une modernisation, nous ne pouvons admettre qu'une fois de plus, cela se fasse sur le dos des agents, à qui on retire toujours des avantages sans la moindre compensation et sans alléger leur tâche.

L'UNSP a rappelé à l'Autorité qu'il est sans cesse demandé aux agents de la sécurité juridique de fournir des efforts supplémentaires afin de remplir toutes leurs missions, et cela dans des conditions plus que déplorables : instabilité des outils informatiques, pénurie d'agents, absence de formations,

fermetures de bureaux, prestations les samedis et durant la période de fermeture entre Noël et Nouvel An, etc.

Ce projet constitue une énième source de démotivation pour ces agents saturés.

À force de tirer sur la corde, elle finit par casser ! En atteste le nombre élevé de *burn-out* dans les services de la Documentation patrimoniale. Nous craignons qu'à très court terme, les notaires ne disposent plus d'informations de qualité et en arrivent à commettre des erreurs ! Il ne faudra pas longtemps pour que les services de la Documentation patrimoniale soient alors rebaptisés *Insécurité juridique*.

Dans ces conditions, l'UNSP a demandé au président du Comité de direction d'au moins faire en sorte que ces sommes soient intégralement affectées au bien-être des agents concernés.

Serons-nous entendus ? En tout cas, une réunion est programmée en groupe de travail pour réfléchir à des pistes.

Douane : quand le directeur P&O bafoue une fois de plus le dialogue social... aux dépens des agents !

On vous l'avait bien dit !

Si une administration nécessitait des exigences de fonction lors du basculement 3, c'était bien la Douane. L'administrateur a fait fi de nos conseils et a procédé au basculement sans *aucune précaution*. Résultat : des agents ont atterri dans des services armés alors qu'ils ne souhaitent pas porter l'arme ou qu'ils ont été déclarés inaptes par *Empreva*.

Notons que l'Autorité nous a annoncé qu'un agent dont la situation a changé peut introduire une demande de reconsidération (par exemple, s'il a changé d'avis concernant le port d'arme ou si sa santé s'est améliorée).

À la recherche d'une solution pragmatique pour les autres agents

concernés, l'Autorité nous a soumis une méthode pour leur attribuer une nouvelle résidence.

Mais, suite à des demandes d'informations complémentaires et aux remarques d'une organisation syndicale qui se prononçait en défaveur de la note, le point a été purement et simplement retiré de la concertation.

En effet, sans écouter le point de vue des autres syndicats, le directeur du service d'encadrement P&O a une fois de plus fait étalage de son incapacité à écouter les représentants du personnel jusqu'au bout. Il a décidé unilatéralement de retirer le point de l'ordre du jour, en déclarant de manière à peine voilée que la décision reviendrait au futur administrateur des Douanes et Accises (sous-entendu : *vous*

allez bien le regretter !) et que les syndicats ne se souciaient pas des agents qui pourraient être *sauvés* par ce système.

Voici la concertation syndicale selon le directeur P&O ! Cette attitude inacceptable est devenue monnaie courante chez cet individu qui exerce une fonction requérant des capacités de dialogue et de respect. Un agent lambda recevrait une évaluation négative pour bien moins que cela !

En attendant, les agents concernés restent malheureusement dans l'incertitude...

incessantes contre les fonctionnaires et le peu de respect qu'on nous montre, il ne faudra pas s'étonner si le système est utilisé à d'autres fins que celles prévues initialement.

Mesure de la charge de travail

L'Administration nous a présenté la méthodologie utilisée pour mesurer la charge de travail.

Selon l'Autorité, la démarche vise essentiellement à déterminer le nombre d'agents nécessaire à la réalisation des missions du SPF Finances ainsi que les missions qui doivent être effectuées, et non à surveiller les performances individuelles des agents.

En outre, l'Autorité nous a promis une meilleure communication en la matière. N'empêche qu'ils devront faire preuve d'ingéniosité pour gagner la confiance des agents...

Et, vu les politiques d'austérité, les économies aveugles et contre-productives, les attaques



FONCTION PUBLIQUE

Pas de cadeau sous le sapin pour les fonctionnaires !

Réforme injuste des pensions, mesures d'économie linéaires et aveugles... Les dernières années ont été particulièrement pénibles pour les agents de l'État.

Mais ce n'est pas encore suffisant. Eh oui, les fonctionnaires sont encore dans la ligne de mire du gouvernement. Comme nous vous l'annonçons il y a plusieurs mois, **notre statut est en danger !**



Ainsi, en novembre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le statut administratif et pécuniaire des agents de l'État.

Parmi les modifications apportées par ce projet d'arrêté, on peut pointer notamment des changements importants et dangereux à propos des règles relatives à la mobilité des agents au sein de leur propre administration :

- **Le concept de mutation d'office est créé.** Les administrations pourront, dans certaines circonstances, muter d'office un membre du personnel dans une autre résidence administrative (par exemple en cas de déménagement du service, de reprise des compétences par un service situé dans une autre résidence administrative, de diminution de la charge de travail du service).
- **Plus de souplesse sera donnée aux services d'encadrement P&O dans l'organisation des mutations volontaires.**
- **La résidence administrative d'un agent n'est plus obligatoirement limitée, dans les services extérieurs, à une seule commune.**
- La procédure de changement de grade sera simplifiée.

Voici la déclaration du ministre chargé de la Fonction publique à ce propos :

Les fonctionnaires dirigeants pourront déplacer des fonctionnaires vers un autre lieu de travail et décider eux-mêmes de désigner temporairement des fonctionnaires à des fonctions plus élevées.

Concrètement, les fonctionnaires dirigeants pourront décider eux-mêmes de nommer temporairement des fonctionnaires à des fonctions supérieures, de licencier des stagiaires et de régler les résidences administratives sous leur compétence en fonction de leurs besoins opérationnels.



Si un service déménage ou si la charge de travail diminue, le fonctionnaire dirigeant pourra sous certaines conditions et dans des circonstances déterminées déplacer des fonctionnaires vers une autre résidence administrative.

Les mutations vers un service extérieur ne dépendront plus de l'ancienneté, mais de tests.

Il est évident que ce projet nous fait craindre le pire :

- **La mutation d'office mettra clairement une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chacun d'entre nous.** Vous travaillez déjà en province, vous y êtes enfin retourné (peut-être grâce aux avancées obtenues en matière de basculement), eh bien vous aurez intérêt à être un bon petit soldat obéissant, car sinon retour à la case Prison... euh Bruxelles. Dans un département comme le SPF Finances, qui exerce la puissance publique, cette pression exacerbée qui tombera inévitablement sur les épaules des fonctionnaires est tout simplement inacceptable. Les agents doivent garder leur indépendance. Le statut tel qu'il existe actuellement en est le garant.
- Vous travaillez malheureusement toujours à Bruxelles, loin de votre domicile, **oubliez vos possibilités de mutation...** Sachez que les managers ont déjà affirmé qu'ils souhaitent garder une certaine expérience à Bruxelles et mettre des jeunes en province. Si les mutations ne dépendent plus de l'ancienneté, il est évident que vous serez condamné au travail dans la capitale à perpétuité.
- Et que dire des **risques de copinage** : la suppression du critère de l'ancienneté, c'est la fin de la transparence, de l'objectivité et une porte grande ouverte aux cadeaux pour les amis. Vous en doutez ? Ben, le projet prévoit également la suppression de l'annuaire du personnel. Ainsi, il ne sera plus du tout possible de comparer votre situation avec celle des autres candidats à la mutation...

Certes, le projet doit encore être soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État. Mais il est évident que si nous voulons défendre notre statut, notre contrat de travail, nous devons mettre la pression sur le gouvernement en 2016.



Actualités parlementaires

Quand la Belgique joue à un sale jeu !

Dans un article du 8 novembre, c'est véritablement un pavé dans la mare qu'a jeté le journal français *Le Monde* en accusant le Luxembourg, les Pays-Bas, mais aussi la Belgique d'avoir constitué une alliance visant à faire obstruction aux tentatives de réformes européennes des régimes fiscaux dommageables profitant aux multinationales. Le quotidien affirme avoir eu accès à de nombreux documents confidentiels, provenant du groupe de travail bruxellois baptisé *Code de conduite*, qui réunit des hauts fonctionnaires des États membres de l'Union européenne.

Selon *Le Monde*, cette coalition remonterait au moins à 2005. L'Europe ne pouvant légiférer qu'à l'unanimité, ce groupuscule de pays a systématiquement bloqué des mesures provenant de pays réformistes tels que l'Allemagne et la France.

Ce sont principalement l'échange des rescrits (rulings) fiscaux qui ont fait l'objet d'obstruction de la part du Benelux, ainsi que le régime d'imposition des brevets. Toujours selon *Le Monde*, ces pays ont d'une part rejeté les réformes proposées, et d'autre part ont continué à maintenir une opacité sur l'échange d'information des rulings.

En 2010, tous les pays ont soutenu la mise en place d'une plateforme d'échange, à l'exception des Pays-Bas et du Luxembourg. Deux ans plus tard, la Belgique n'avait transmis aucun ruling aux pays membres concernés. Pour se justifier, elle s'est réfugiée derrière le fait qu'elle n'avait reçu aucune information émanant d'un autre pays.

Le récent scandale *Luxleaks* l'a démontré, rien n'a été mis en place pour enrayer ce phénomène désastreux pour les budgets des États membres.

Interrogé à ce sujet en Commission des Finances et du Budget le 25 novembre, le ministre des Finances a répondu de manière laconique qu'en ce qui concerne l'échange des rulings, la Belgique a démarré cet échange avec d'autres États membres de l'union monétaire. Jusqu'ici, nous avons déjà échangé treize rulings. Un nombre de rulings suivra dans le futur proche.

Suite à cette réponse, le député Georges Gilkinet a déposé une motion de recommandation demandant que soient fournis les documents, les rapports de nos deux représentants dans le groupe *Code de conduite*, pour les cinq dernières années. Il a également demandé que soient fournies les réponses officielles qui ont pu être transmises par le gouvernement, y compris par le ministre précédent, aux questions du Groupe Code de conduite dans l'objectif de supprimer ces pratiques fiscales dommageables.

Il a enfin appelé le ministre des Finances à jouer un rôle proactif pour contribuer, pas à pas, à une certaine forme d'harmonisation fiscale européenne, dès lors que la concurrence fiscale entre États n'a comme résultat que de diminuer leurs capacités à percevoir justement et correctement l'impôt et de ne bénéficier qu'aux acteurs qui sont capables de délocaliser leurs revenus ou leur fortune.

Le 25 novembre, le même député G. Gilkinet a également interpellé le ministre à propos de la collaboration avec les autorités suisses en matière de lutte contre la fraude fiscale (question n° 7536).

En effet, un avenant signé avec la Suisse en avril 2014 n'est toujours pas d'application en ce qui concerne la communication de renseignements bancaires de la part des autorités suisses à la Belgique.

Le ministre a répondu que la Suisse communiquera automatiquement des informations financières à la Belgique... à partir de 2018 !!!

Comme le souligne le député Georges Gilkinet, **qu'il s'agisse de lutte contre la fraude fiscale, mais aussi contre le financement du terrorisme, on ne décèle pas de notion d'urgence ou de priorité dans le chef du ministre des Finances.**

Bonnet d'âne pour le ministre des Finances

Selon un article paru dans *La Libre* en août dernier concernant le travail des ministres et parlementaires, le plus mauvais élève de la classe n'est autre que notre ministre, Johan Van Overtveldt.

Selon les statistiques officielles de la Chambre des représentants, c'est en effet le ministre des Finances qui a répondu le plus souvent en retard aux questions parlementaires depuis le début de la législature, avec **38,8 % de réponses en retard**. Lorsque l'on sait que le délai de réponse est de trois mois, on est en droit de se poser des questions quant à sa gestion en la matière.

En octobre, on dénombrait pas moins de 182 réponses tardives du ministre des Finances.

Dans ces conditions, doit-on vraiment s'étonner qu'il ne réponde pas aux questions posées par l'UNSP ou le front commun syndical ?...

Un tel mépris pour son département et pour la concertation syndicale est tout simplement scandaleux !



L'U.F.E., via son président Serge Colin, a publié un communiqué de presse pour faire le point des douze mois qui ont suivi le fameux scandale *Luxleaks*, ces fameux accords, appelés *rulings* ou *rescrits fiscaux*, entre les autorités luxembourgeoises et de très nombreuses multinationales qui ont permis à ces dernières de s'accorder le droit de choisir leur taux réel d'imposition à l'impôt des sociétés. L'opération est réalisée dans l'opacité la plus totale, au détriment de divers États au sein même de l'Union européenne.

L'U.F.E, ainsi que ses syndicats membres à travers l'Europe dénoncent depuis de nombreuses années l'absence totale de transparence qui règne dans la pratique d'accord entre les gouvernements et les multinationales dans le cadre d'une concurrence fiscale, et sociale indirectement, extrêmement dommageable pour les États membres.

La commission TAXE avait depuis conduit les parlementaires européens à voter en juillet dernier le principe de rendre obligatoire la publicité de certaines informations concernant la réalité de la localisation des moyens de production (employés, notamment), des chiffres d'affaires réalisés, des résultats taxables, de l'impôt réellement payé dans chaque pays, etc.



Aujourd'hui, plusieurs pays membres font marche arrière et se bornent à déclarer que ces informations seront traitées dans le cadre d'échanges automatiques entre les administrations fiscales européennes. Encore faudra-t-il voir si ces échanges se feront réellement automatiquement ou sur demande uniquement.

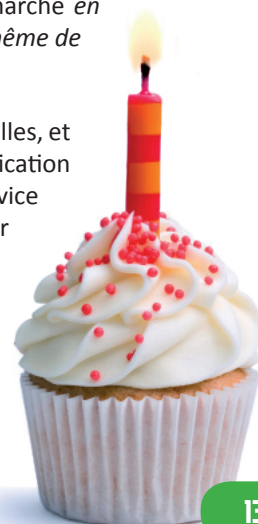
L'U.F.E. considère que les administrations fiscales européennes doivent toutes se voir renforcées en termes d'effectifs et de moyens techniques pour pouvoir traiter ces informations et lutter plus efficacement contre les fraudes fiscales. Des décisions urgentes doivent être prises dans ce sens par les gouvernements, qui ne peuvent prétexter une quelconque austérité budgétaire lorsqu'il s'agit de recouvrer des millions d'euros.

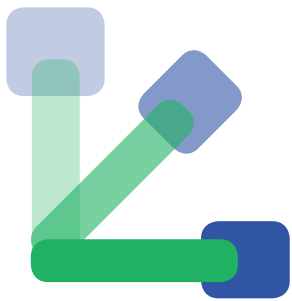
En effet, le rapport de la Commission TAXE mentionne expressément *qu'elle est préoccupée par le fait qu'en raison de la crise économique et budgétaire, la plupart des États membres ont considérablement réduit leur personnel dans les administrations fiscales, affectant ainsi leur capacité potentielle à prévenir, détecter et lutter contre les planifications fiscales agressives générant une importante érosion des bases taxables*. Et par ailleurs, elle souligne le fait que *les fichiers de prix de transfert présentés par les multinationales ou leurs représentants ne peuvent pas être correctement surveillés par les administrations fiscales, qui ne disposent plus de suffisamment*

de personnel et ne sont plus correctement équipées pour pouvoir réaliser toutes les analyses et critiques de ces éléments.

De plus, l'U.F.E. considère qu'il est urgent de franchir le cap de la décision de transparence totale pour rendre publiques les diverses informations concernant les entreprises multinationales afin qu'elles ne puissent continuer à faire leur marché en s'adressant au mieux-disant fiscal au gré des offres fiscales proposées dans la plus grande opacité au sein même de l'Union européenne.

Pendant ce temps, au SPF Finances, une cellule de contrôle des prix de transferts a été mise en place à Bruxelles, et de nombreux agents ont mis des mois à se former à cette matière et à acquérir de l'expérience dans la vérification de ces dossiers. Ces agents, jusqu'il y a peu, ne se rendaient à Bruxelles que dans le cadre de réunions de service et de contrôle des entreprises, mais restaient affectés dans leur résidence administrative, en province pour certains. L'Autorité a décrété que désormais, si ces agents souhaitent continuer à travailler pour la cellule prix de transferts, ils devraient se rendre quotidiennement à Bruxelles. Conséquence : de nombreux agents ne souhaitant pas effectuer les trajets quotidiennement jusqu'à la capitale risquent de quitter le navire, ce qui constituera une perte énorme en termes d'expérience pour le département et la lutte contre la fraude fiscale internationale. Désolant.





Basculement



Basculement 3 à l'AgFisc

L'opérationnalisation du basculement 3 avance à grands pas. À l'Administration générale de la Fiscalité, le 1^{er} janvier, on franchira une nouvelle étape avec la création des centres P et PME.

Dans ce cadre, les différents administrateurs de l'AgFisc nous ont présenté la situation actuelle des différents piliers et la politique qui sera mise en place en matière de recrutement, de mutation, de formation et de carrière d'expertise/dirigeant.

Situation actuelle

Le pilier P est rempli à 89 %. Il y a un problème en matière d'occupation dans les centres suivants : Anvers, Bruxelles, Bruges, Hasselt, Louvain et Malines. Du côté francophone, ce problème apparaît uniquement dans la province de Luxembourg.

Le pilier PME présente une occupation globale de 102 %. Du côté francophone, il manque du personnel dans la province de Luxembourg.

Le pilier GE est rempli à 79 %. Il manque environ 10 % de contrôleurs et 40 % de gestionnaires de dossiers

La solution envisagée :

- recruter pour les piliers P et GE (pour atteindre environ 100 % d'occupation) ; les recrutements seront donc principalement orientés vers les localisations où il manque de personnel ;
- mettre en œuvre la mutation/mobilité interne.

Recrutement (en 2 vagues)

Voici les localisations pour lesquelles des recrutements sont prévus en Wallonie et à Bruxelles (FR) (entre parenthèses : le pilier, puis le nombre d'agents recrutés) :

Niveau C : Bruxelles FR (P ; 32) – Saint-Hubert (P ; 2)

Niveau B : Arlon (P ; 4) – Bruxelles FR (GE – CGEGCS ; 14) (GE – CGE ; 2) – Marche-en-Famenne (PME ; 1) – Neufchâteau (PME ; 1)

Niveau A : Arlon (P ; 3) (PME ; 1) – Bruxelles FR (GE Gestion et contrôle spécialisé ; 4) (GE Services opérationnels ; 8) (PME services opérationnels ; 4) (P ; 34) (Services centraux ; 3) – Dinant (P ; 1) – Saint-Hubert (P ; 2)

Tous ces stagiaires seront nommés sur place après leur stage (à l'exception du stagiaire de Marche-en-Famenne).

Mutation

Afin de ne léser aucun agent, toutes les places ouvertes au recrutement seront également ouvertes à la mutation pour les collaborateurs de l'AgFisc (sans limite numérique), et la réglementation sera respectée.

Une belle victoire syndicale ! Un management opérationnel à l'écoute...

Formation

Pour le pilier GE : les administrateurs ont admis que les cours organisés dans le cadre du basculement en CD (6 jours) et en TVA (6 jours) étaient insuffisants. Sont prévus pour 2016 : un cours de rafraîchissement théorique pour les matières TVA et ISoc, ainsi que l'organisation de workshop sur des thèmes importants (actions) de matières TVA en ISoc.

PME : dans le cadre du basculement, 20 jours de formations sont prévus (IPP et ISoc pour les agents TVA, et TVA pour les agents CD).

Une belle avancée syndicale...

P : le besoin en formation est plus limité étant donné les exigences de fonction. Une formation portant sur les rémunérations des dirigeants d'entreprise sera toutefois organisée.

Carrière d'expert versus carrière dirigeant

À l'AgFisc, cette différence existe surtout au niveau A3.

La plupart des fonctions A3 sont des fonctions de dirigeant. Les fonctions d'expert se retrouveront surtout dans les services Expertise et la cellule Soutien opérationnel pour le pilier P, et dans les services de contrôle pour les piliers PME/GE.

Il sera toujours possible de passer d'une carrière à l'autre

Gestion du basculement par l'AgFisc

Jusqu'à présent la gestion des basculements n'a guère été optimale. C'est un euphémisme. Notamment l'information préalable a souvent été catastrophique.

À l'AgFisc, nous devons le reconnaître, ce n'est pas le cas.

Un plan de basculement présenté aux organisations syndicales, des informations publiées sur l'intranet et des sessions d'information par le manager régional suivies de rencontres avec les chefs de service. Des informations tant sur la logistique que sur l'organisation du travail futur (enfin... oserait-on dire). Et les séances ne se contentent d'être un exposé, il existe un réel échange avec le personnel, qui pouvait poser toutes ses questions.

Une transparence totale qui amène parfois aussi à la reconnaissance qu'il n'est pas encore possible de répondre à toutes les questions et que des... couacs, il y en aura. L'indulgence est demandée.

À ce stade, nous ne pouvons que féliciter l'AgFisc pour cette gestion. Elle a certainement bénéficié de l'expérience des autres administrations, mais surtout, avoir un management à l'écoute permet de rencontrer les demandes du personnel.

Toutefois, soyons conscients que le plus complexe arrive : la mise en œuvre effective du basculement.

Transfert du PrI aux Régions

Il nous revient que ce transfert devrait avoir lieu en 2017 pour la Région bruxelloise et pas avant 2018 pour la Région wallonne.

Y en a un peu plus, je vous le mets ?

ZAPPING



Quand pourrai-je prendre ma pension ?

À partir de fin janvier 2016, tous les travailleurs (y compris les fonctionnaires fédéraux) auront la possibilité de connaître la première date possible pour leur mise à la pension (Date P) en consultant le site internet du SdPSP (www.sdpsp.be) et en cliquant sur l'onglet *MyPension.be*.

Cette date sera reprise pour autant que toutes les données administratives des agents aient été communiquées par le SPF Finances au SdPSP. L'introduction de ces données doit normalement être terminée pour le 31 décembre 2015.

Attention, il est possible que certains agents ne trouvent pas cette date P. Il s'agit d'une minorité de dossiers pour lesquels les renseignements ne sont pas encore tous disponibles. Ce sera le cas par exemple si l'agent a eu une carrière mixte (privé et/ou services publics et/ou statut d'indépendant).



Vous changez de bureau ? Vous avez déménagé ?

Vous changez de bureau dans le cadre du basculement 3, vous avez déménagé, changé d'adresse mail ou de numéro de téléphone privé ? Dans ce cas, envoyez-nous un courriel à info@unsp-finances.be en nous précisant l'ensemble de vos coordonnées privées et professionnelles. Cela nous permettra de mettre à jour notre base de données et de vous contacter plus facilement.



Bientôt une adaptation de l'indemnité vélo ?

L'utilisation du **vélo électrique** ne donne actuellement pas droit à l'indemnité vélo. Mais le ministre chargé de la Fonction publique s'est engagé à revoir l'arrêté royal du 13 juin 2010 pour permettre de prendre en compte le vélo à assistance électrique.

De plus, une deuxième adaptation devrait porter le montant de l'indemnité kilométrique à 21 cents par kilomètre parcouru, au lieu des 20 cents actuels, afin d'aligner ce montant sur le montant déductible fiscalement. (*Question n° 369 de Jef Van den Bergh [CD&V] du 2 septembre 2015 au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique – réponse du 1^{er} octobre 2015*)



Quelques directives en cas d'absence pour maladie

- 1) Téléphonnez avant 9 h (ou au début de votre shift) au 0257/257 22. Vous pouvez être considéré en absence injustifiée si vous appelez régulièrement en retard, et dès lors subir une retenue sur traitement pour le jour concerné.
- 2) Contactez votre chef de service avant 9 h (ou le début de votre shift) afin de le prévenir de votre indisponibilité. Si vous ne pouvez l'atteindre, laissez-lui un message sur sa boîte vocale.



QUE FAIRE EN CAS DE MALADIE ?

3) Donnez la raison exacte de l'absence : accident de travail, hospitalisation ou maladie. C'est important pour le suivi administratif de votre absence.

4) Si vous êtes malade, n'oubliez pas de supprimer toute autre absence déjà encodée. Vous avez déjà demandé un jour de télétravail ou une absence durant les heures de service au cours d'une période durant laquelle vous êtes malade ? Supprimez-la via My P&O >> Self service >> Fiche individuelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la brochure *Que faire en cas de maladie ?* éditée par l'UNSP. Elle est disponible sur notre site internet sous l'onglet *Publications*.

Mise à jour de la brochure Télétravail

Notre brochure *Télétravail et travail en bureau satellite* a été mise à jour. Vous pouvez la consulter sur notre site internet sous l'onglet *Publications*.



TÉLÉTRAVAIL TRAVAIL EN BUREAU SATELLITE

Brochure informative
réalisée par l'UNSP – Secteur Finances
Décembre 2015





RAAL DI TOUT

[r æ l d i t ø u] n. et adj. (1923; de râler) Fam. Personne qui proteste, qui râle à tout propos.

Paris. 13 novembre 2015.

Votre râleur de service a un peu honte. Il a un peu honte de maugréer et de se plaindre des petits problèmes qui le touchent, lui et ses collègues des Finances. Parce que ces problèmes, s'ils ne sont quand même pas si petits que l'Autorité le prétend, n'en sont pas moins à relativiser au vu de l'actualité récente.

Je vais donc, une deuxième fois de suite, troquer ma casquette de râleur contre celle d'homme...

En ces moments terribles où le sort nous éprouve justement dans notre humanité la plus profonde, me vient à l'esprit une phrase de Jean-Paul Sartre.

Nous sommes nos choix.

Voilà ce qu'affirmait le philosophe.

S'il avait raison, il est urgent de choisir.

Pour ma part, je choisis de croire en l'homme. Sans la moindre hésitation.

Plutôt que la haine et le rejet de l'autre, je choisis l'ouverture et la tolérance.

Contrairement à trop de mes compatriotes pour le moment, je choisis de croire que ces réfugiés qui affluent par centaines de milliers en Europe depuis des mois ne le font pas pour nous voler nos emplois, pour profiter de notre système de sécurité sociale, pour se comporter comme des parasites. Non ! Je choisis de croire qu'ils risquent leur vie en abandonnant tout ce qu'ils ont derrière eux parce qu'ils n'en peuvent plus. Parce qu'ils ne supportent plus le bruit des bombes, les hurlements de ceux qu'on torture. Je choisis de croire qu'ils veulent seulement pouvoir vivre en paix, s'endormir sans craindre qu'on défonce leur porte en pleine nuit et qu'on s'en prenne à leurs enfants, à leur femme. Je choisis de croire que l'immense majorité de ces gens sont comme nous, que pour eux, ni la religion, ni la couleur de peau, ni la langue ne justifieront jamais la mort de leurs semblables.

Au lendemain des tragiques événements qui ont endeuillé la capitale française, je refais ce choix de croire en l'homme. Je choisis même de croire plus fort en lui aujourd'hui qu'hier. Parce qu'il en a sacrément besoin.

Même si je dois pour cela troquer aux yeux de certains mon habit de râleur contre celui d'un idiot béat, je refuse de voir en chaque réfugié un terroriste potentiel.

Je refuse de donner gain de cause aux extrémistes qui ont ouvert le feu en pleine salle de concert et de céder à leur stratégie de terreur. Même si j'ai peur... Parce qu'autant vous l'avouer, je ne suis pas un héros. Pour le moment, comme vous, j'ai peur. Peur de me promener en rue, peur d'emprunter les transports en commun, d'aller à une exposition ou à un concert. Mais je refuse de me laisser dominer par cette peur sans réagir. Je refuse, au nom de cette peur, qu'on en vienne à stigmatiser des êtres humains simplement parce qu'ils ont eu la malchance de naître du « mauvais côté ». Parce que si chacun est responsable de ses actes, nul ne l'est de son environnement.

Le moins que nous puissions faire en mémoire des victimes des attentats de Paris, en mémoire de toutes les victimes de la barbarie, de l'extrémisme et de l'intolérance, est de faire les bons choix et de continuer à défendre ces valeurs de tolérance, de respect et d'ouverture qui fondent notre humanité, notre dignité. Quels que soient les obstacles à surmonter, quelles que soient les difficultés, quelles que soient les souffrances, ce sont ces valeurs qui nous permettent, jour après jour, de continuer à nous accomplir en tant qu'homme. Ce sont ces valeurs qui nous permettent d'affronter l'adversité, quelle que soit sa forme, et de nous relever après chaque coup dur.

Notre lutte n'est pas que syndicale. Elle est aussi et surtout humaine. Ensemble, si nous le voulons, demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Il nous faut pour cela continuer à croire en l'homme malgré les hommes.

J'ai commencé en citant Jean-Paul Sartre, je conclurai, si vous me le permettez, en citant Louis Aragon. Certains me rétorqueront qu'il s'est parfois fourvoyé dans ses convictions, mais cela n'enlève rien à la pensée suivante.

Certains jours, j'ai rêvé d'une gomme à effacer l'immondice humaine.

Si Sartre avait raison, Aragon se trompait. Cette gomme qu'il évoque n'est pas un rêve. Au contraire, elle existe. Nous la tenons entre nos mains, parfois même sans nous en rendre compte ! Cette gomme, ce sont nos pensées, nos choix, nos actes. Avec eux, nous pouvons, chacun à notre niveau, gommer un peu de cette immondice humaine. Alors... utilisons-la. Et quand nous aurons gommé toute cette immondice, ensemble, redessinons un monde meilleur !